

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Barthélemy-d'Anjou (49124)

## Réponses de Ivain Bignonet, au nom de la liste « EtreHeureux 2020 »

— le 02/03/2020 à 18:33 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?*

Un plan de connexion des quartiers notamment Banchais, Claverie et Mongazon est prévu jusqu'à Pignerolle sur des axes directs. La séparation physique des mobilités est indispensable quand cela est possible. Sinon, la priorité va au plus fragile et au plus lent.

#### Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

*Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.*

*Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposé à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an).*

*En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?*

Nous avons fléché pour la rénovation de l'ensemble de la voirie 64 euros par habitant, au lieu des 38 euros actuel par an, pendant 6 ans. Dans cet investissement fort, une réflexion sera menée avec les habitants de quartiers afin de définir les aménagements souhaités, notamment en matière de pistes cyclables. Le passage en sens unique permettant la création de voies dédiées au vélo sera systématiquement proposé, mais pas imposé aux habitants des quartiers.

#### Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.*

*Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.*

*Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?*

Plusieurs membres de notre équipe se sont déplacés aux Pays-Bas afin de comprendre la philosophie et les aménagements possibles dans un pays de référence en la matière. Après une étude des difficultés dans la commune, un déplacement avec le directeur des services techniques ainsi que le chef de projet voirie sera organisé afin de bénéficier de l'expérience des autres villes qui ont adopté depuis longtemps cette mobilité. Les agents pourront bénéficier des formations indispensables à la bonne mise en oeuvre des actions qui seront engagées. Pourrons nous compter également sur vous ?

## Développer un réseau cyclable cohérent

### Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

*Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.*

*Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.*

*En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?*

Il est important de donner une place moindre à la voiture qui bénéficie aujourd'hui d'un réseau entièrement conçu et adapté pour ce type de mobilités. Partant de ce constat, il est urgent de créer de nouvelles voies pour permettre aux citoyen(ne)s de choisir d'autres mobilités. Saint-Barthélemy-d'Anjou est coupée en deux par l'autoroute et possède sur son territoire la plus grande zone industrielle du Maine et Loire séparant d'autant plus 2 quartiers. Nous reconnecterons la ville par des voies dédiés notamment à travers la zone industrielle communautaire sur zone EST puisque la zone Pole 49, a déjà un espace réservé liaison douce qui intègre le vélo.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

*Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.*

*Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.*

*Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...) ?*

Les aménagements suivront deux plans possibles :

- soit il est réalisable de séparer physiquement les mobilités (piéton, vélo, voiture, transport en commun) auquel cas, cela sera réalisé sans compromis.

- soit il n'est pas physiquement possible de séparer toutes les mobilités. Dans ce cas, la priorité sera donné au plus faible et au plus lent quand l'axe doit être partagé.

Tout moyen sera mobilisé pour la réalisation de cet objectif : des moyens structurels, répressifs, numériques, humains...

### Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

*Piétonniser le cœur de ville d'Angers.*

*Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.*

*Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?*

On ne peut qu'être favorable à un apaisement des axes cités. Néanmoins, il appartient aux Angevins de décider de ce qu'ils et elles souhaitent pour leur ville. Concernant Saint-Barthélemy-d'Anjou, une élue déléguée au Handicap, elle même se déplaçant en fauteuil roulant sera nommée. Elle participera aux commissions voiries afin de garantir que les propositions vont dans le sens souhaité en terme d'accessibilité. Une sensibilisation aux élus et aux services (journée en fauteuil roulant) sera organisée. L'axe piéton et vélo traversera le centre ville reliant Pignerolle. Il permettra un déplacement doux, séparé des voitures.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.*

*Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.*

*Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?*

A l'une de vos questions précédente j'ai répondu que "la voiture n'est pas la meilleure mobilité mais c'est celle qui est la mieux adaptée au réseau qui a été conçu pour elle." J'ai ensuite poursuivi en précisant que cela supposait d'adapter la voirie pour inciter à d'autres mobilités.

Cela concerne aussi bien la mise en place de parkings entièrement adaptés au vélo, au vélo cargo, au vélo électrique, que les trottinettes électriques (exemple stockage en hauteur comme dans les grandes enseignes de meubles).

L'idée n'est pas de tout réaliser uniquement au niveau de la mairie, mais d'analyser l'usage et ensuite de travailler avec les organismes privés afin de connaître l'ensemble des besoins et leurs réponses à ce problème d'usage. La collectivité pourra réaliser les travaux nécessaires et inciter les autres acteurs à s'engager dans la démarche.

### Action n°8 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.*

*Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.*

*En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?*

Nous soutenons bien entendu ce projet. Une ancienne gare située à l'arrivée de la coulée verte sur Saint-Barthélemy sera le point névralgique de circulation vélo (Angers - Pignerolle ou Romanerie depuis ce point). Cette gare, bénéficiera de l'ensemble des services pour les cyclistes (information, recharge, réparation, boissons, nourriture)

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.*

*L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.*

*Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?*

Nous nous engageons bien entendu dans cette démarche. Une association cyclo de notre commune sera sollicitée pour faire un TAP d'entretien du vélo et des balades organisées pour maîtriser les axes et avoir les bons réflexes. Cela crée du lien intergénérationnel, par la transmission du savoir autour d'un sujet qui nous tient à coeur !

### Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

*Lutter pour le « forfait mobilités durables ».*

*La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.*

*Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?*

L'IKV est en place sur St Barthélemy d'Anjou. La réalisation de la voie vélo sur une partie des emprises des sociétés de la zone industrielle sera le moment idéal pour accompagner un engagement fort des entreprises !

### **Action n°11 : je m'engage**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Communiquer sur les bienfaits du vélo.*

*Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.*

*Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?*

Nous l'avons déjà fait! Même si c'est court, et avec des moyens de campagne nous avons fait une vidéo sur le sujet :

<https://www.youtube.com/watch?v=I9Q3qYpuBWc>

Il faudra accentuer l'ensemble des actions - médias. Plus elles seront ludiques , organisées localement et en situation, plus elles mobiliseront les habitants.

### **Commentaires généraux**

*Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e*